# Informations générales

Email de contact : morgane.peron@vendee.gouv.fr

Date de signature du CRTE : 27 octobre 2021

Nature juridique de la structure porteuse : Communauté de communes

Nom de la structure porteuse : Communauté de communes Challans Gois Communauté

Si protocole de préfiguration : date de signature : 19 avril 2021

# Signataires

Nature des signataires du CRTE :

* Nom: CC Challans-Gois Communauté, nature: CC, SIREN: 200071629
* Nom: Pays de la Loire, nature: region, SIREN: 52
* Nom: Vendée, nature: departement, SIREN: 85

# Stratégie

Nature des documents stratégiques et plans-programmes préexistants :

* PLH
* PCAET
* SCOT
* PLUI
* Dispositif pylones de téléphonie mobile
* Plan de Prévention des Risques Littoraux

Liste des contrats figurant dans le CRTE :

* OPAH
* ORT
* Contrat local de Santé
* Agenda rural
* plan Vendée 100% fibre
* CPER
* Convention globale CAF

Liste des programmes de l’ANCT intégrés :

* Petits villes de demain
* France services
* Territoires d’industrie

Liste des orientations stratégiques, axes, ambitions, volets, objectifs… : Faire perdurer les dynamiques de développement en place, en adaptant le modèle actuel aux contraintes et sensibilités des milieux naturels, avec en toile de fond le souhait de conserver les équilibres économiques et les conditions « du bien vivre ensemble ». Cette orientation se fonde sur trois axes développés ci-après.2.1 Stratégie de transition écologique L’axe du projet « Pour un territoire écoresponsable et agréable à vivre » vise à répondre à un unique enjeu : réunir les conditions permettant de poursuivre l’aménagement du territoire, en vue d’accueillir de nouvelles populations et activités, dans un cadre environnemental très contraint (40 % du territoire constitué de marais, patrimoine naturel très sensible à l’activité humaine). Quatre ambitions ont ainsi été identifiées dans cette optique : → Préserver l’intégrité des milieux naturels, tout en assurant la restauration du maillage hydraulique et la préservation du trait de côte, → Aménager et urbaniser durablement le territoire par des actions de densification urbaine et la redynamisation des bourgs périphériques de la ville de Challans, → Faciliter l’installation des jeunes, le parcours résidentiel et la mixité sociale, tout en adaptant le parc de logement au vieillissement de la population, au défi énergétique et aux besoins des publics qui ont des difficultés à se loger, → Continuer la modernisation des infrastructures de déplacement et promouvoir les mobilités décarbonées, partagées et collectives, en initiant des alternatives locales (auto-partage, transports en commun, transport solidaire …), tout en poursuivant les efforts de modernisation et de sécurisation des infrastructures routières et ferroviaires et le déploiement du réseau de déplacements doux. 2.2 Stratégie de développement économique L’axe intitulé « Pour un territoire attractif, actif et dynamique » a non seulement pour objectif la poursuite du développement des infrastructures économiques mais doit également apporter un meilleur accompagnement des acteurs économiques et soutenir l’emploi. Pour cela, trois ambitions ont émergé : → Consolider la dynamique économique, en accompagnant plus efficacement les porteurs de projets (interlocuteur et lieu unique), en facilitant leurs démarches et leurs implantations sur le territoire …, → Soutenir les secteurs d’activités dynamiques (promouvoir l’industrie locale, le commerce, l’aquaculture…), les filières en souffrance (élevage agricole) ou présentant de forts potentiels de développement (stimuler le secteur touristique, valoriser les boucles locales ou accompagner la structuration d’une économie des séniors), → Faciliter la mise en lien de l’offre et la demande d’emploi et observer la conjoncture économique locale.2.3 Stratégie de cohésion du territoire Le troisième et dernier axe « Pour un territoire harmonieux, accessible et inclusif » propose à la fois de consolider le panel de services dont dispose la population du territoire (offres de soins, loisirs et culture adaptées aux différentes franges de la population), mais également de favoriser les solidarités et la participation des habitants à la vie citoyenne. Tout en contribuant à la simplification des démarches administratives, l’objectif est de faciliter l’accès aux droits et d’apporter une meilleure assistance aux publics les plus fragiles. Quatre ambitions sont décrites dans cet axe : → Préserver la santé des habitants, en améliorant l’accès et la qualité de l’offre de soins, en coordonnant plus efficacement les parcours de soins, en contribuant à l’effort de prévention, et en facilitant l’attractivité pour les professionnels de santé, → Favoriser la solidarité et les échanges entre les différentes catégories de populations, en facilitant les parcours de vie des personnes dépendantes et de leurs aidants, en soutenant les initiatives locales, le bénévolat et l’accompagnement des associations, → Concilier proximité des services et simplification des démarches administratives, en facilitant le maintien et la modernisation des accueils de proximité et en luttant contre l’exclusion numérique, → Diversifier l’offre culturelle, de loisirs et consolider l’offre éducative, en faisant émerger des projets en faveur de l’enfance et de la jeunesse (citoyenneté, mobilité, ouverture culturelle, environnement…), en adaptant l’offre culturelle à destination des jeunes (parcours d’éducation artistique…).

Réalisation d’un diagnostic initial du territoire : Oui

Mise à jour du projet de territoire avec l’élaboration du CRTE : NC

# Plan d’action

Domaines d’action publique couverts :

* Gestion, valorisation des déchets, réemploi
* Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels
* Gestion des risques (inondations…)
* Gestion quantitative et qualitative de l’eau
* Extension urbaine maîtrisée
* Accès à un logement de qualité
* Sport
* Culture et patrimoine
* Loisirs
* Commerce, artisanat de proximité
* Vivre ensemble, interdépendance et solidarité
* Espaces publics, espaces verts
* Mobilités douces
* Transports en commun
* Organisation des déplacements
* Emploi et Insertion
* Tourisme durable
* Restauration et alimentation durable
* Infrastructure(s) et réseaux (numérique, eau,chaleur…)
* Usages et inclusion numériques
* Education

Nombre de fiches action (opération prête à démarrer) : 0

Nombre de fiches projet (opération à travailler) : 0

# Gouvernance et évaluation

composition du COPIL :

* Préfet de Vendée
* Nom: CC Challans-Gois Communauté, nature: CC, SIREN: 200071629
* Nom: Vendée, nature: departement, SIREN: 85
* Nom: Pays de la Loire, nature: region, SIREN: 52
* Partenaires du contrat

Liste des instances de partenariat mobilisées ou créées :

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du COPIL : 1

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du comité technique : 1

Liste des partenaires socio-économiques :

Démarches de co-construction du CRTE : Concertation élus/techniciens

Existence d’un volet de coopération interterritoriale (dont volet transfrontalier) : NC

Domaines d’action publique de la coopération interterritoriale :

Définition d’indicateurs de suivi des objectifs opérationnels du CRTE : Oui

État des lieux écologique renseigné à l’aune des 13 indicateurs du socle national : NC

Recours à la grille d’analyse ex-ante des actions : NC

# Ingénierie et financement

Recrutement d’un chef de projet / chargé de mission dédié : Non

Recrutement d’un volontaire territorial en administration : Non

Mobilisation de l’ingénierie locale : DDTM

Mobilisation d’une ingénierie externe : NON

Existence d’une maquette financière annexée (ou d’un état récapitulatif des différents financements) au jour de la signature du contrat : Non

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses de fonctionnement : 0€

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses d’investissement : 0€

Montant total en euros des engagements financiers des collectivités locales et leurs établissements publics : 0€

Montant total en euros des engagements financiers de l’Etat et de ses opérateurs Plan de relance : 0€

Montant total en euros des engagements financiers de l’Etat et de ses opérateurs hors plan de relance : 0€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements européens : 0€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements privés : 0€

Montant en euros des engagements financiers de la Banque des territoires : 0€